





Informations utiles en vue de contracter un Pacte Civil de Solidarité

## Cadre juridique :

- Loi n° 99-944 du 15/11/1999
- Loi du 23/06/2006
- Loi du 18/11/2016
- Décret du 06/05/2017
- Circulaire du 10/05/2017

## Définition :

Le pacte civil de solidarité est un contrat conclu par deux personnes physiques, majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune (art. 515 du code civil).

Celui-ci occupe une place intermédiaire entre le mariage qui reste l'institution de base en matière de famille et le concubinage.

Article 515-4 du Code Civil, modifié par LOI n°2014-344 du 17 mars 2014 - art. 50

*« Les partenaires liés par un pacte civil de solidarité s'engagent à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques. Si les partenaires n'en disposent autrement, l'aide matérielle est proportionnelle à leurs facultés respectives.*

*Les partenaires sont tenus solidairement à l'égard des tiers des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante. Toutefois, cette solidarité n'a pas lieu pour les dépenses manifestement excessives. Elle n'a pas lieu non plus, s'ils n'ont été conclus du consentement des deux partenaires, pour les achats à tempérament ni pour les emprunts à moins que ces derniers ne portent sur des sommes modestes nécessaires aux besoins de la vie courante et que le montant cumulé de ces sommes, en cas de pluralité d'emprunts, ne soit pas manifestement excessif eu égard au train de vie du ménage. »*

## Qui peut conclure un PAES ?

Les partenaires doivent être :

- majeurs (les mineurs émancipés ne peuvent pas conclure de PACS). Lorsque le ou les partenaires sont des ressortissants étrangers, la majorité est appréciée au regard des dispositions de leur loi personnelle (exemple : majorité fixé à 21 ans dans certains pays d'Afrique).
- de sexe différent ou de même sexe
- non marié et non pacsé

Il ne peut y avoir de PACS entre :

- ascendant et descendant en ligne directe (parents et enfants ; grands-parents et petits-enfants)
- alliés en ligne directe (beaux-parents et belle-fille ou gendre) ;
- collatéraux jusqu'au 3ème degré (frère et sœur, frère et frère, sœur et sœur ; tante et neveu ou tante et nièce ; oncle et neveu ou oncle et nièce).

## Le lieu du PACS :

Le Pacte civil de solidarité est conclu en la mairie de votre domicile.

## Procédure :

La date de l'enregistrement du PACS est à réserver **au minimum 1 mois** avant le jour souhaité. Un dossier sera délivré et à restituer complet le jour du rendez-vous.

En cas de dossier incomplet, l'Officier de l'Etat-Civil délégué se réservera le droit de refuser le dossier et ajournera le rendez-vous. Celui-ci sera fixé **2 semaines plus tard environ**, ce délai pouvant varier en fonction des périodes de l'année.

La présence des 2 partenaires est obligatoire lors du rendez-vous, qui durera approximativement 30 minutes.

L'Officier de l'Etat Civil délégué procédera à une vérification minutieuse du dossier et enregistrera ensuite la déclaration conjointe de conclusion de PACS.

Enfin, il vous restituera les deux exemplaires originaux de la convention, après les avoir visés et datés, ainsi qu'une attestation d'inscription de PACS.

**Attention, aucune copie de la convention n'est conservée par la Mairie. Les partenaires doivent donc la conserver soigneusement.**

# Constitution du dossier

## Rôle de l'Officier de l'Etat-civil :

L'Officier de l'Etat Civil n'a pas le pouvoir d'appréciation du bienfondé de la convention de PACS. Il vérifie que le dossier est bien complet.

Il est recommandé de faire appel à un notaire qui vous aidera à analyser votre situation patrimoniale, familiale ou professionnelle.

## Documents à fournir à l'officier de l'état-civil délégué :

OUI	NON	La convention de PACS en deux exemplaires originaux
OUI	NON	La copie intégrale de l'acte de naissance de chaque partenaire, datée de moins de 3 mois
OUI	NON	La copie recto-verso d'un justificatif d'identité des futurs partenaires, en cours de validité
OUI	NON	Un justificatif de domicile récent pour les 2 partenaires
OUI	NON	Deux attestations sur l'honneur qu'il n'existe pas de lien de parenté ou d'alliance
OUI	NON	Deux attestations sur l'honneur selon laquelle les partenaires fixent leur résidence commune

## Documents supplémentaires

### En cas de divorce:

OUI	NON	le livret de famille correspondant à l'ancienne union ou la copie intégrale de l'acte de mariage portant la mention de divorce
-----	-----	--

### En cas de veuvage:

OUI	NON	la copie intégrale de l'acte de naissance du précédent conjoint décédé
-----	-----	--

### Pour le(s) ressortissant(s) étranger(s):

OUI	NON	La copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 6 mois accompagnée de sa traduction. Elle devra être légalisée ou être revêtu de l'apostille
OUI	NON	Un certificat de coutume
OUI	NON	Un certificat de célibat
OUI	NON	Un certificat de non-inscription sur le registre du Service Central de l'Etat-Civil (voir adresse ci-dessous) du Ministère des Affaires Etrangères.

*Service Central de l'Etat Civil  
11, rue de la Maison Blanche  
44941 NANTES Cedex 09*

### Pour le(s) partenaire(s) réfugiés ou des apatrides placés sous la protection de l'OFPRA :

OUI	NON	Un certificat de non PACS. S'adresser au T.G.I. de Paris (voir adresse ci-dessous) :
-----	-----	--

*Tribunal de Grande Instance de Paris  
Annexe Brabant – bureau des actes  
4, boulevard du palais  
75055 PARIS CEDEX 01*

## *Informations complémentaires*

**Majeur sous curatelle:** vous devez être assisté de votre curateur pour signer la convention de PACS. Celui-ci devra donc apposer son identité et sa signature sur la convention

**Majeur sous tutelle:** la convention de PACS est soumise à l'autorisation du juge ou du conseil de famille et la signature de la convention impose l'assistance du tuteur

### **CONVENTION DE PACS**

Vous trouverez, ci-après, un modèle-type de convention, donné à titre d'exemple, vous êtes libres de vous en inspirer ou vous en écarter mais il vous appartient avant tout, de vous approprier votre convention en réfléchissant ensemble à ses modalités. Si vous souhaitez rédiger un acte plus complet, le conseil d'un notaire peut s'avérer utile.

# CONVENTION DE PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

## L'IDENTITÉ DES PARTENAIRES

### Identité du premier partenaire

Madame

Monsieur

Votre nom (de famille) : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) : \_\_\_\_\_

Votre date de naissance: \_\_\_\_\_

Votre lieu de naissance (commune, département, pays): \_\_\_\_\_

Votre/vos nationalité(s): \_\_\_\_\_

### Identité du second partenaire

Madame

Monsieur

Votre nom (de famille) : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) : \_\_\_\_\_

Votre date de naissance: \_\_\_\_\_

Votre lieu de naissance (commune, département, pays): \_\_\_\_\_

Votre/vos nationalité(s): \_\_\_\_\_

Entre eux, il est conclu un pacte civil de solidarité (Pacs), conformément à la loi n°99-944 du 15 novembre 1999 modifiée et aux articles 515-1 à 515-7 du code civil.

### Les partenaires déclarent :

• Fixer leur résidence commune à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_

• Ne pas avoir de lien de parenté ni de lien d'alliance entre nous (cas visés à l'article 515-2 du Code Civil) sous peine de nullité du PACS

• Ne pas être déjà mariés

• Ne pas être déjà liés par un pacte civil de solidarité

### **Article 1 – Engagement des partenaires**

Les partenaires s'engagent à une vie commune ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques.

L'aide matérielle sera :

• Proportionnelle à leurs facultés respectives.

• Fixée à hauteur de \_\_\_\_\_ euros par an.

### **Article 2 – Solidarité des partenaires**

À l'égard des tiers, les partenaires sont tenus solidairement au paiement des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante, sauf pour les dépenses manifestement excessives.

Sur le plan fiscal, les partenaires font l'objet d'une imposition commune établie à leurs 2 noms pour l'ensemble de leurs revenus (y compris pour les revenus perçus l'année de l'enregistrement de la convention de Pacs, sauf option contraire).

### **Article 3 – Régime des biens**

Les partenaires optent pour :

- Le régime légal de la séparation des patrimoines.
- Le régime de l'indivision des biens qu'ils acquièrent, ensemble ou séparément, à partir de l'enregistrement du Pacs].

### **Article 4 – Formalités relatives à l'enregistrement du PACS**

Les partenaires s'engagent à procéder à la déclaration conjointe de conclusion de Pacs devant l'officier de l'état civil délégué de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune, c'est-à-dire à la mairie de Saint-Grégoire.

Le Pacs prend effet entre les partenaires le jour de son enregistrement. L'accomplissement de la formalité de publicité rend le Pacs opposable aux tiers.

### **Article 5 – Modification du Pacs**

Les partenaires peuvent modifier le présent Pacs.

Ils remettent ou adressent l'acte modificatif de la convention initiale au greffe du tribunal d'instance du lieu d'enregistrement du Pacs. Le numéro et la date d'enregistrement du Pacs doivent être précisés. Les partenaires joignent à l'envoi la photocopie d'une pièce d'identité.

### **Article 6 – Rupture du Pacs**

Les partenaires peuvent rompre le présent Pacs à tout moment soit d'un commun accord, soit de manière unilatérale.

La dissolution du Pacs prend effet entre les partenaires à la date de son enregistrement au greffe. Elle est opposable aux tiers à partir du jour où les formalités de publicité ont été accomplies.

Fait à Saint-Grégoire, le \_\_\_\_\_

Signature du 1<sup>er</sup> partenaire

Signature du 2<sup>nd</sup> partenaire



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'ABSENCE DE LIEN DE PARENTÉ  
OU D'ALLIANCE**  
(Articles 515-1 et 515-2 du Code Civil)

Vous êtes célibataire et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité.

**Chaque futur partenaire** doit joindre à la déclaration de PACS, une attestation sur l'honneur de non lien de parenté ou d'alliance.

Merci de bien vouloir cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer cette attestation.

**VOTRE IDENTITÉ**

Madame  Monsieur

Votre nom de famille : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : \_\_\_\_\_

Votre date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Votre (vos) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Votre profession : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

**IDENTITÉ DE VOTRE FUTUR PARTENAIRE DE PACS**

Madame  Monsieur

Son nom de famille : \_\_\_\_\_

Ses prénoms : \_\_\_\_\_

Sa date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Sa (ses) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Sa profession : \_\_\_\_\_

Son adresse : \_\_\_\_\_

Les futurs partenaires ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés, ni avoir entre eux de liens familiaux directs :

- Entre ascendants et descendants en ligne directe (entre un père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit-enfant...),
- Entre frères, entre sœurs, et entre frère et sœur,
- Entre demi-frères, entre demi-sœurs, et entre demi-frère et demi-sœur,
- Entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- Entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle-fille, entre un beau-père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre...).

**Je soussigné \_\_\_\_\_ atteste sur l'honneur qu'il n'existe pas avec mon futur partenaire un lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un pacte civil de solidarité (PACS).**

Fait à Saint-Grégoire, le \_\_\_\_\_

Signature



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'ABSENCE DE LIEN DE PARENTÉ  
OU D'ALLIANCE**  
(Articles 515-1 et 515-2 du Code Civil)

Vous êtes célibataire et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité.

**Chaque futur partenaire** doit joindre à la déclaration de PACS, une attestation sur l'honneur de non lien de parenté ou d'alliance.

Merci de bien vouloir cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer cette attestation.

**VOTRE IDENTITÉ**

Madame  Monsieur

Votre nom de famille : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : \_\_\_\_\_

Votre date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Votre (vos) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Votre profession : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

**IDENTITÉ DE VOTRE FUTUR PARTENAIRE DE PACS**

Madame  Monsieur

Son nom de famille : \_\_\_\_\_

Ses prénoms : \_\_\_\_\_

Sa date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Sa (ses) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Sa profession : \_\_\_\_\_

Son adresse : \_\_\_\_\_

Les futurs partenaires ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés, ni avoir entre eux de liens familiaux directs :

- Entre ascendants et descendants en ligne directe (entre un père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit-enfant...),
- Entre frères, entre sœurs, et entre frère et sœur,
- Entre demi-frères, entre demi-sœurs, et entre demi-frère et demi-sœur,
- Entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- Entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle-fille, entre un beau-père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre...).

**Je soussigné \_\_\_\_\_ atteste sur l'honneur qu'il n'existe pas avec mon futur partenaire un lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un pacte civil de solidarité (PACS).**

Fait à Saint-Grégoire, le \_\_\_\_\_

Signature



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RÉSIDENCE COMMUNE**  
**(Articles 515-1 et 515-3 du Code Civil)**

Vous êtes célibataire et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité.

**Chaque futur partenaire** doit joindre à la déclaration de PACS, une attestation sur l'honneur de résidence commune.

Merci de bien vouloir cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer cette attestation.

**VOTRE IDENTITÉ**

Madame  Monsieur

Votre nom de famille : \_\_\_\_\_

Vos prénoms \_\_\_\_\_

Votre date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Votre (vos) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Votre profession : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

**IDENTITÉ DE VOTRE FUTUR PARTENAIRE DE PACS**

Madame  Monsieur

Son nom de famille : \_\_\_\_\_

Ses prénoms : \_\_\_\_\_

Sa date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Sa (ses) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Sa profession : \_\_\_\_\_

Son adresse : \_\_\_\_\_

**Je soussigné \_\_\_\_\_ atteste sur l'honneur de notre résidence commune dont l'adresse est :**

Fait à Saint-Grégoire, le \_\_\_\_\_

Signature



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RÉSIDENCE COMMUNE (Articles 515-1 et 515-3 du Code Civil)

Vous êtes célibataire et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité.

**Chaque futur partenaire** doit joindre à la déclaration de PACS, une attestation sur l'honneur de résidence commune.

Merci de bien vouloir cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer cette attestation.

### VOTRE IDENTITÉ

Madame

Monsieur

Votre nom de famille : \_\_\_\_\_

Vos prénoms \_\_\_\_\_

Votre date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Votre (vos) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Votre profession : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

### IDENTITÉ DE VOTRE FUTUR PARTENAIRE DE PACS

Madame

Monsieur

Son nom de famille : \_\_\_\_\_

Ses prénoms : \_\_\_\_\_

Sa date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Sa (ses) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Sa profession : \_\_\_\_\_

Son adresse : \_\_\_\_\_

**Je soussigné \_\_\_\_\_ atteste sur l'honneur de notre résidence commune  
dont l'adresse est :**

\_\_\_\_\_

Fait à Saint-Grégoire, le \_\_\_\_\_

Signature





SI VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE, NÉ(E) À L'ÉTRANGER ET RÉSIDANT(E) EN FRANCE DEPUIS PLUS D'UN AN

## DEMANDE DE NON INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE CIVIL ANNEXE

Service central de l'état civil - répertoire civil annexe  
11 rue de la Maison Blanche - 44 941 nantes cedex 9

Madame

Monsieur

Votre nom de famille : \_\_\_\_\_

Votre nom d'usage : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : \_\_\_\_\_

Votre date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Votre (vos) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Célibataire

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Afin de conclure un PACS devant : \_\_\_\_\_

**Etant de nationalité étrangère, né(e) à l'étranger et résidant(e) en France depuis plus d'un an, j'ai l'honneur de solliciter la délivrance d'un certificat de non inscription au répertoire civil annexe.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

### Pièce à joindre à votre demande :

- photocopie d'une pièce d'identité mentionnant l'état civil complet
- photocopie de l'acte de naissance intégral ou de l'extrait de naissance de moins de 6 mois (traduit en français)
- éventuellement, photocopie de toute pièce justificative de votre état civil : livret de famille, acte de mariage avec mention du divorce, jugement...
- enveloppe timbrée à l'adresse de destination pour la réponse



**SI VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ET NÉ(E) À L'ÉTRANGER**

**Demande à envoyer à l'adresse suivante :**

*tribunal de Grande Instance*

*Annexe Brabant*

*Service de PACS*

*4 boulevard du Palais*

*75 055 Paris Cedex 1*

**DEMANDE DE CERTIFICAT DE NON PACS**

Madame

Monsieur

Votre nom de famille : \_\_\_\_\_

Votre nom d'usage : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : \_\_\_\_\_

Votre date et lieu de naissance : Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Votre (vos) nationalité (s) : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Célibataire

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Afin de conclure un PACS devant : \_\_\_\_\_

**Etant de nationalité étrangère et né(e) à l'étranger**, j'ai l'honneur de solliciter la délivrance d'un certificat de non PACS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**Pièce à joindre à votre demande :**

- photocopie d'une pièce d'identité mentionnant l'état civil complet
- photocopie de l'acte de naissance intégral ou de l'extrait de naissance de moins de 6 mois (traduit en français)



**Mairie de Saint-Grégoire :**

Service État-Civil  
B.P. 96232  
35762 Saint-Grégoire Cedex  
Tél. : 02 99 23 19 23  
[etatcivil@saint-gregoire.fr](mailto:etatcivil@saint-gregoire.fr)

**Tribunal de Grande Instance :**

Cité Judiciaire  
Service Civil du Parquet du TGI  
7 rue Pierre Abélard  
CS 73127  
35031 Rennes Cedex  
Tél. : 02 99 65 37 37 (standard)